



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anncsey, le 27 octobre 2022

### **Environnement – Qualité de l'air**

Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve : réduction de la vitesse sur les autoroutes et le réseau départemental à chaussées séparées

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve répond à un enjeu majeur de santé publique. Sa mise en œuvre nécessite d'agir simultanément sur tous les secteurs d'émissions de pollution dont le chauffage résidentiel, l'industrie et le trafic routier.

Sur le volet transports, les **mesures de limitation de vitesse** mises en œuvre depuis novembre 2012, sont reconduites **entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 31 mars 2023**.

Durant cette période, sensible aux pics de pollution, la vitesse est réduite de :

→ **130 à 110 km/h sur le réseau autoroutier :**

- AREA - A410 : entre le col d'Évires (limite des communes d'Étaux et d'Évires) et la bifurcation A40/A410 à Scientrier,
- ATMB - A411 et A40 : de la douane de Vallard jusqu'au Fayet

→ **110 à 90 km/h pour le réseau départemental à chaussées séparées :** RD19 entre Ayse et Marignier

**Adapter son allure aux conditions de la vallée permet de réduire les émissions de polluants et de préserver la qualité de l'air durant ces mois d'hiver.**

**Merci à tous pour votre engagement.**

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53  
[pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 ANNECY Cedex